



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Congrès de Muzillac (Morbihan)

12 & 13 avril 2017

**Les raisons de la colère, l'urgence du
revenu pour les paysans**

Rapport d'orientation

Fait à Bagnolet, le 9 mars 2017
Voté à Muzillac le 12 avril 2017

Sommaire

Sommaire	3
Introduction.....	5
Les paysans ont besoin de revenu	6
Une crise agricole sans précédent	6
La radicalisation d'une logique à l'œuvre depuis des décennies.....	6
Les paysans et les paysannes attendent la reconnaissance de leur travail	8
Une demande sociale en panne	8
La Confédération paysanne échange et travaille avec les autres citoyen·nes non-paysan·nes	8
L'agriculture paysanne : un chemin vers la transition	9
Les paysans et la société	9
Travailler : à quel prix ?	9
Le revenu minimum garanti pour tou·tes les paysan·nes.....	10
Pour des politiques agricoles et alimentaires : partir de la demande	11
Besoin de politiques au service de l'intérêt général pour faciliter la transition du monde paysan.....	13
La nécessité du champ politique	15
Cultivons les alternatives, et construisons des politiques publiques	15
Les changements d'échelle du pouvoir.....	16
Confédération paysanne : la nécessité d'un contre-pouvoir	17
Réaffirmer le rôle du syndicalisme	17
Pourquoi faudrait-il défendre le combat syndical, pourquoi défendre le syndicalisme.....	18
Notre syndicat ne se contente pas de défendre les paysans victimes des méfaits de toutes ces politiques, il s'engage également dans la construction de propositions alternatives	19
Investir le champ politique	19
Repolitiser, remobiliser les paysan·nes - trouver des alliés.....	21
Conclusion.....	23
Motion présentée par la Confédération paysanne de l'Aveyron	25
GRANDES FILIERES : Stabiliser le revenu par le marché intérieur.....	25
La contractualisation tripartite en grande filière	25
Motion Présentée par la Confédération paysanne du Lot-et-Garonne.....	26
Notre combat dans le contexte du marché unique européen.....	26
Motion présentée par les Confédérations paysannes du Rhône et de la Loire.....	28
« Une action juridique forte afin de renforcer le travail syndical de la Confédération Paysanne au profit de TOUT-E-S les paysan·ne·s ! ».....	28

1 Le droit est l'affaire de tou-te-s.....	28
2 Comment agir dans nos réseaux ?.....	28
2.1 À l'échelle locale des départements/régions.....	28
2.2 À l'échelle nationale et européenne	29
3 Renforcer notre travail syndical par une meilleure prise en compte du travail juridique.....	29

Introduction

Ce texte est inspiré et ancré dans un moment bien particulier de l'histoire de l'agriculture de notre pays. C'était l'été 2016, et plus particulièrement la deuxième quinzaine du mois d'août. Alors que les vacances se terminaient pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens, une ambiance dramatique plombait les campagnes. La crise agricole en avait terminé de vider les trésoreries de beaucoup de fermes. Dans de nombreuses filières de production les paysannes et les paysans se retrouvaient démunis, à la limite du désespoir, ne voyant plus comment assurer le lendemain de leur famille ni l'avenir dans le métier.

Nous avons alors en urgence convié nos représentant·es de commissions de productions et mobilisé l'ensemble des compétences techniques propres ou proches du syndicat, pour imaginer les propositions pour l'immédiat et celles moins urgentes mais tout aussi importantes. Des propositions de mesures pour faire bouillir la marmite et soulager les familles, des propositions de mesures pour assurer la pérennité de la ferme, et enfin nos propositions pour réorienter les politiques agricoles.

L'échec du système agricole en place est avéré, basé sur l'industrie agroalimentaire et ses logiques de concentration et de profit qui asservissent sans considération les paysannes et les paysans.

La Confédération paysanne a fondé son projet d'agriculture sur l'humain et propose d'organiser l'économie agricole dans la proximité et la relocalisation des productions.

Au moment de rédiger ce rapport qui porte notre projet pour l'agriculture du pays, il nous est apparu évident qu'il nous fallait d'abord inscrire la revendication d'un droit au revenu pour les paysan·nes. Et il ne s'agit pas d'aller quémander une quelconque aide sociale, un revenu universel ou même un revenu de solidarité. Qu'ils ou elles soient en production de cultures, d'élevages ou d'autres activités, en filière longue classique ou en circuits de proximité, les paysannes et les paysans produisent et doivent être payés pour leur travail. A nous donc de revendiquer une juste rétribution du travail pour toutes et tous.

Les périodes de crise agricole et les situations économiques compliquées ont aussi fortement révélé le sentiment de perte de sens du métier. Il a perdu de son lustre le slogan « fier d'être agriculteur ». Le ressenti est douloureux chez beaucoup, les débats avec la société sont particulièrement sensibles, entre autres sur les questions d'abattage des animaux d'élevage ou d'usage des pesticides en toutes cultures. Plus généralement, la production agricole des filières est trop déconnectée de sa destination alimentaire, et nous avons bien creusé le sujet lors de la campagne alimentation que nous avons animé l'année dernière. Toutes celles et tous ceux parmi nous qui ont réussi le pas de côté permettant de servir plus directement les destinataires de leurs productions bénéficient le plus souvent de cette reconnaissance en direct. Celles et ceux, très nombreux, qui continuent de fournir l'aval apprécieront sans doute la revendication d'un revenu décent, juste et indispensable retour du travail quotidien. A cela devrait se rajouter un véritable engagement dans le « comment produire », la démarche de transition vers des pratiques paysannes permettra également de renforcer l'autonomie et de retrouver du sens au métier.

Ce sont les politiques publiques qui ont largement déconstruit l'agriculture de nos campagnes. Ce seront d'autres politiques publiques qui devront inciter et accompagner le retour d'une agriculture qui se reconstruira à partir des territoires. Ces politiques devront valoriser toutes les initiatives individuelles et collectives d'agriculture paysanne, elles favoriseront la valeur ajoutée locale, la qualité des produits et la vie sociale des campagnes.

Le rapport d'orientation que voici sera présenté et mis en débat à Muzillac en Morbihan. L'enthousiasme de ces équipes paysannes de Bretagne va irradier toute la Conf' d'énergies vivifiantes : une autre agriculture est possible, ne lâchons rien !

Les paysans ont besoin de revenu

Une crise agricole sans précédent

Le monde agricole va mal

Il est en crise, depuis plusieurs années... La fin des quotas laitiers, la surcapitalisation de certains modèles d'élevage (par exemple en bovins viande) qui empêche toute perspective de transmission, les crises structurelles et quasi permanentes des secteurs les plus confrontés au marché (fruits et légumes, porc...), les aléas climatiques. Bref, tout semble aller mal. Et pourtant, une analyse plus précise des différents secteurs agricoles semble montrer que le système est plus complexe qu'il n'y paraît.

Oui, certaines filières agricoles sont en crise. La majorité des paysannes et paysans ne voit comme unique horizon que des dettes qui s'accumulent, des emprunts à renégocier, un revenu envolé. La surproduction chronique en lait, l'inadéquation des productions à la demande des consommateurs en viande bovine, la fuite en avant de l'agriculture vers toujours plus de volumes ont enfermé et emmené les paysan·nes dans le mur.

Oui, c'est la structuration même de notre métier qu'il nous faut revisiter: ouvrir d'autres champs en pesant sur les politiques publiques. Il nous faut arracher l'accompagnement à la transition agricole vers des systèmes plus résilients, plus résistants parce que moins dépendants et plus autonomes!

En attendant, dans les fermes, les gens souffrent, se suicident, de plus en plus...

Le fatalisme a gagné les campagnes. La résignation a peu à peu remplacé la révolte et la colère qui avaient été les maîtres mots de l'année 2015.

Alors, face à la FNSEA qui nous parle de compétitivité, de comprimer les charges, y compris nos revenus, face à la CR qui promet démagogiquement à tout un chacun de ne rien changer pour que ça aille mieux, nous sommes en devoir de prendre la mesure du désenchantement et du désarroi des paysans.

Face à cette perte de sens du métier, face à la perte de revenu qui conduit nombre de paysannes et de paysans à des impasses terribles, l'enjeu de la prochaine mandature est de porter notre projet cohérent, ambitieux pour convaincre dans les fermes mais aussi au plus haut niveau des décideurs politiques !

La radicalisation d'une logique à l'œuvre depuis des décennies

Cette crise, c'est la radicalisation d'une logique à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Affichant des objectifs *a priori* louables, les politiques publiques à la recherche systématique de « gains de productivité » en agriculture à partir de l'après-guerre n'ont rencontré que peu d'opposition : il s'agissait de réduire la pénibilité du travail, d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, et d'assurer au travers de prix bas l'accès de tous à l'alimentation, en même temps qu'un meilleur revenu paysan.

Mais en enserrant le travail paysan à ces fins, entre une industrie de l'amont et une industrie de l'aval avides de profits, ce sont d'autres logiques qui se sont mises en place. Celle de la fuite en avant dans la capitalisation et l'agrandissement d'abord, rendus nécessaires par l'effondrement des marges et l'obligation conséquente de produire plus par actif ou active afin de maintenir un revenu. Celle, ensuite, de répondre à la demande d'une alimentation toujours moins chère, logique « armée » par la compétition dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la distribution et liée à l'explosion de l'offre de toutes sortes de nouveaux biens et services, ainsi qu'à l'augmentation massive du poste « logement » dans les budgets familiaux.

Au fil des décennies, il en a résulté une augmentation massive de la dimension économique des fermes et un effondrement du nombre de paysannes et de paysans. Au point même de rendre intransmissible une part croissante de ces fermes, en proie désormais à l'accaparement par des fonds d'investissement.

La libéralisation des échanges, par la création du Marché unique européen, l'avènement de l'OMC puis d'accords de libre-échange bilatéraux, a accentué la place de la compétition économique comme déterminant central des évolutions de l'agriculture. Cette libéralisation met en compétition des systèmes réglementaires, législatifs et fiscaux, et conduit à une prime au moins-disant social et environnemental et à ses corollaires : la migration des productions dans une spécialisation des territoires et l'éloignement croissant de la production des lieux de consommation.

Il en résulte une grande difficulté à réformer l'agriculture dans le sens de l'intérêt général, tout au moins en dehors de niches économiques cantonnées à la marge.

Pour compléter le tableau, les conséquences de ces évolutions sur les modes de production (élevage industriel, impacts des pesticides...) sont maintenant l'objet d'une réprobation sociale légitime, mais à ce jour portée par des groupes de pression qui tendent à incriminer les paysans eux-mêmes, alors pourtant qu'ils sont les principales victimes de ces évolutions, en tant qu'exécutants de choix politiques calamiteux.

Les paysans et les paysannes attendent la reconnaissance de leur travail

Une demande sociale en panne

La Confédération paysanne échange et travaille avec les autres citoyen·nes non-paysan·nes

Aujourd'hui, même si les machines ont fait baisser la pénibilité, les paysannes et les paysans produisent beaucoup plus, travaillent souvent plus et plus longtemps mais leur travail n'est pas reconnu. Ils sont mal compris, critiqués, montrés du doigt, traités d'empoisonneur, accusés de maltraiter ses animaux.... S'ils luttent pour avoir le droit de protéger leurs troupeaux en limitant le nombre de loups, on leur dit qu'ils ne comprennent pas la nature. S'ils essaient de sauver les récoltes en les sulfatant, on leur dit qu'ils empoisonnent... Ainsi, la société fait face à une vaste incompréhension mutuelle des contraintes et servitudes de chacun et de chacune.

Certes, les modèles d'agriculture les plus répandus produisent moins de qualité organoleptique, plus de catastrophes environnementales, climatiques et sociales. Ils donnent ainsi toute légitimité aux citoyen·nes d'intervenir dans notre domaine pour réclamer un air respirable, des eaux potables, des sols vivants et une planète transmissible.

De plus, le secteur agricole est, comme la plupart des secteurs économiques, fortement dépendant des aides publiques. Seulement, comme la politique agricole est la plus importante et la plus visible des politiques européennes, la légitimité de ses aides est souvent remise en question. Mais quel que soit le montant des soutiens, ils sont essentiels à la survie de la ferme (quand on a un revenu de 350 euros par mois, 2500 euros par an, c'est vital !), et en contrepartie ces primes supposent des dossiers fastidieux à remplir, des contrôles et des visites avec, au bout, des sanctions, des amendes. Le paysan, la paysanne, veut être reconnu et retrouver sa dignité d'être humain et on lui répond par des punitions, des numéros, des codes, de l'informatique, de l'électronique...

Les exemples sont nombreux du harcèlement des paysans et des paysannes par une administration bien moins exigeante pour elle-même : le ministère lors de la mise en place de la PAC 2014, 2015 et 2016 a pris beaucoup de retard du fait de ses propres contraintes bureaucratiques, et ce sont les paysans qui paient ces retards.

Entre celles et ceux qui les critiquent ou les méprisent et ceux qui leur enlèvent leur autonomie de décision, les paysan·nes ne savent plus quel est le sens de leur travail. Pendant plus d'un demi-siècle, ils ont été bons élèves, écoutant les conseillers des chambres, des écoles d'agriculture, des firmes agroalimentaires, ... Et maintenant les voilà seul·es face à la crise. On leur a fait croire qu'il n'existe qu'une seule sorte d'agriculture : l'agriculture moderne serait celle qui produit le plus de matière première, celle qui fait des économies d'« échelle », qui est compétitive sur le marché mondial. Le progrès serait d'avoir de moins en moins de paysan·nes ? Où tu t'agrandis, où tu changes de métier ! Tu n'y arrives pas ? Tu n'as pas de revenu ? C'est que ta ferme est trop petite ! C'est ce que disent, mieux que par des discours, les politiques mises en œuvre. Des primes à l'hectare : plus t'es gros plus tu touches. Des niches fiscales favorisant l'investissement : des machines de plus en plus grosses...

Alors que le métier de paysan devrait être mieux considéré, alors qu'il est mieux formé que la moyenne des français, on lui demande aujourd'hui de n'être qu'un simple exécutant. Comment ne pas perdre ainsi la fierté de son travail ?

L'agriculture paysanne : un chemin vers la transition

L'agriculture paysanne, remet l'être humain au cœur de la réflexion. L'autonomie est au centre de notre projet d'agriculture paysanne : qu'elle soit technique, financière ou décisionnelle, elle redonne du sens à notre métier, à nos pratiques en cherchant et en retrouvant des savoir-faire paysans.

Employer Produire Préserver : trois piliers de l'agriculture paysanne. Nous devons les conjuguer dans toutes nos filières, dans toutes nos régions pour permettre une relocalisation de l'alimentation plus en lien avec la production, pour redonner aux territoires un dynamisme plus important grâce à davantage de valeur ajoutée produite et réinjectée au pays, et enfin pour tisser un réseau de paysannes et de paysans qui prouveront toute l'utilité sociale de notre modèle de développement.

Retrouver du sens est primordial pour beaucoup d'entre nous et nous y arriverons si nous sommes capables également de répondre aux défis qui nous attendent en termes d'emplois, d'alimentation ou d'environnement.

Notre projet d'agriculture paysanne, de par son souci de répartition des volumes, peut être un formidable levier pour l'emploi paysan. Mais il faudra aller encore plus loin afin de réorienter des systèmes entiers, de déspecialiser des régions entières et ainsi proposer réellement, concrètement, un projet à même de recréer des emplois paysans nombreux sur des territoires occupés autrement.

Plus de paysannes et de paysans, plus de valeur ajoutée nécessaire à ces installations, et c'est tout un pays qui s'en trouvera transfiguré si nous arrivons également à inventer ou réinventer les outils collectifs pour l'avenir, qu'ils soient d'amont (semences, alimentation animale ...) ou d'aval (coopératives de collecte, de transformation ou abattage de proximité ...). Une reprise en main ou la recréation d'outils collectifs par et pour les paysan·nes est urgente. Aujourd'hui la valeur ajoutée nous échappe, un des moyens pour la retrouver serait de remonter des outils de transformation de nos productions, mais des outils collectifs pour qu'ensemble nous ne laissions plus l'industrie agro-alimentaire s'accaparer seule cette valeur ajoutée qui nous revient de droit.

L'autre grand défi auquel sera confrontée l'agriculture est environnemental : l'activité agricole participe au réchauffement climatique, c'est un fait. Cependant l'agriculture paysanne dans sa démarche, dans ses pratiques ou son projet de relocalisation et de souveraineté alimentaire, limite les dégâts. Il faudra rapidement aller plus loin sous peine de voir émerger comme seule alternative une agriculture dite « écologiquement intensive » qui ne porte pourtant aucune sorte d'alternative au modèle existant : ce ne sont juste que des moyens techniques de plus en plus poussés au service d'une agriculture toujours plus intensive et industrialisée. En aucun cas elle ne sert les paysan·nes, ni même les citoyen·nes. L'agriculture paysanne répond aux enjeux communs pour produire notre nourriture : sortie de l'usage des pesticides, limitation des antibiotiques, efficience énergétique, la biodiversité, le lien aux terroirs, le respect du bien-être animal, les semences et les races locales doivent être mis en avant.

Tout ceci pas seulement pour répondre à une demande de plus en plus pressante d'une partie de nos concitoyen·nes mais aussi pour que nous, paysans et paysannes, retrouvions du sens à notre travail tout en produisant pour nourrir au lieu de produire pour produire.

Les paysans et la société

Travailler : à quel prix ?

Depuis la dernière PAC, la sensation d'impuissance est encore plus grande. Face à ce désengagement total des pouvoirs publics, nous nous retrouvons en tant que syndicalistes démunis de levier d'action.

Les paysannes et les paysans n'ont jamais été aussi mal rémunérés pour leur travail, nous avons le devoir d'imaginer et de réinventer une autre approche pour garantir notre revenu. Comment les paysans se sont-ils fait déposséder de leur travail ? Nous ne facturons pas nos produits ! Même si cela peut s'entendre dans le système

coopératif : par et pour les paysans, c'est un raisonnement proche du salariat. Il faut que nous digérons cette grande défaite et rebondissons.

Nous fêtons cette année les 60 ans de la naissance de l'Europe, le traité de Rome dans son article 33 affirme que "la politique agricole commune a pour but (...) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent en agriculture". Osons revendiquer un revenu pour toutes les paysannes et les paysans !

Le socle de cette revendication c'est :

Interdire pour tout acheteur de l'aval de payer nos produits en dessous des prix de revient. Le prix de revient permet à la fois de couvrir les coûts de production et de rémunérer dignement le paysan. Il existe dans le droit du commerce une interdiction de revente à perte ; nous devons rechercher et expertiser ce qui pourrait être appliqué au secteur de la production et de la transformation pour que nos produits ne soient pas bradés.

Le revenu minimum garanti pour tou-tes les paysan-nes

S'accorder sur ce qu'est le revenu minimum : il semble que la référence au SMI, comme base de revenu est pertinente parce qu'elle résonne dans la société en général, c'est un droit commun pour tous les salariés. A tel point que dans le cadre des politiques d'installation, le SMIC est imposé au bout des cinq années d'activité pour justifier des aides. Nous devons élaborer quelle quantité et quel prix seraient alors nécessaires pour garantir ce revenu.

La revendication d'un revenu minimum qui se traduirait par un droit doit se construire à partir de prix déterminés justement. En cela, l'Observatoire des prix et des marges est un outil à utiliser. Cette institution, qui a "*pour mission d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics*", réalise un rapport annuel qui photographie nos filières et ses conclusions sont sans appel quant à la place que laisse l'industrie alimentaire aux paysan-nes. Public et impartial, l'Observatoire devrait prendre en compte plus complètement l'étude des marges des exploitations, devrait être un allié important pour rééquilibrer les forces. En outre, nous ne manquons pas d'économistes et de centres de gestion pour déterminer quel est le prix juste pour chaque grande production. Un chantier d'envergure commence pour synthétiser les données et déterminer le revenu d'équilibre.

Pour mettre en place ce revenu minimum, les mesures suivantes nous paraissent indispensables :

- **La mise en place d'une conférence annuelle.** Imaginer un rééquilibrage des acteurs et des actrices au sein des filières ne se fera pas sans l'intervention de l'Etat ; l'oligarchie régnante ne se laissera pas dompter sans qu'un arbitre organise la négociation. L'Etat doit obliger la tenue d'une conférence annuelle chargée de rendre compte des conclusions de l'Observatoire, base technique pour la négociation annuelle en vue de déterminer les prix planchers. Ce sera un moment important de transparence, une nouvelle occasion de rééquilibrer les rapports de force et de rétablir un partage de la valeur ajoutée. Ce partage s'entend entre les différents acteurs et actrices de la filière, avec une répercussion sur les salaires et les conditions sociales des travailleurs et des travailleuses salariées de cette filière. Quand les salarié-es dans l'agroalimentaire vont mal, les paysan-nes vont mal, il y a là un grand point de convergence. Enfin, les prix garantis doivent permettre la rémunération de tous les travailleurs et toutes les travailleuses, quels que soient les statuts sur les fermes.

- **Une aide petite ferme.** L'accès au foncier et aux moyens de production reste inégalitaire. Cependant, nous savons que ce sont les petites structures qui pourvoient le plus d'emplois à l'agriculture, elles ont souvent par choix contraints ou éclairés refusé l'agrandissement ou les investissements importants, elles n'ont pas remplacé les bras par des machines. En outre, parce qu'elles restent nombreuses, elles sont des facteurs importants de dynamiques territoriales. Seulement, elles ne sont pas reconnues pour tout ce qu'elles apportent à la société. Les aides de la PAC restent proportionnelles à l'hectare, les aides fiscales proportionnelles aux investissements, les aides de crises proportionnelles à la spécialisation, aux pertes et au taux d'endettement, systématiquement l'actif paysan est écarté. Si, nous voulons réhumaniser les politiques agricoles, nous devons remettre urgemment sur le devant de nos revendications : l'aide à l'actif ou à l'active. En plus d'une reconnaissance des

bénéfices sociaux qu'elles procurent, les petites fermes pourront rééquilibrer les potentiels écarts d'efficacité économique avec les autres fermes d'une même filière et ainsi compenser le prix garanti escompté. Nous avons déjà fait beaucoup de travaux à ce sujet, et, même le ministère en a validé les contours.

Qui dit droit au revenu, dit droit au travail. Des prix garantis imposent des règles de régulation pour permettre au plus grand nombre de devenir paysan ou paysanne. Bénéficiaire de prix garantis ne doit pas être sans contraintes. Sinon, nous pouvons imaginer rapidement les opportunités qui se développeront dans le cadre des systèmes à prix garantis : augmentation de la taille des fermes par effet d'aubaine, course au foncier pour désintensifier en vue de répondre au cahier des charges des prix garantis et finalement poursuite de la capitalisation et de la concentration des structures. Ainsi, nous devons imaginer les moyens de limiter la taille des fermes et faciliter l'accès au métier au plus grand nombre. Nous avons moult propositions sur les mesures fiscales à supprimer. Et notre réflexion sera grande sur le comment sortir l'agriculture de l'hypercapitalisation, sur les alternatives possibles aux modèles d'organisation économique que nous connaissons. Afin d'espérer un renouvellement paysan serein, démocratique, vivant, généreux et partout sur nos territoires. C'est un vaste chantier.

Du dumping social. Nous reconnaissons toutes et tous qu'au sein même de l'Union Européenne persistent des concurrences déloyales qui exacerbent les tensions et poussent les peuples au repli. Comment pouvons-nous combattre ces inégalités ? Si nous voulons un prix garanti pour nos productions, il ne faudra pas que les acheteurs et les acheteuses aillent au moins-disant : c'est la sauce libérale qui nous est servie chaque fois que nous voulons négocier, c'est le chantage récurrent à l'emploi sur la baisse du coût du travail pour pouvoir rester compétitif. Ainsi, le sacrifice est grand, quand des paysannes et paysans bretons se retrouvent en concurrence avec des paysannes et paysans irlandais, quand des travailleurs et travailleuses bulgares travaillent dans des serres portugaises parce qu'ils ou elles gagnent plus que chez eux. Nous devons avoir l'ambition de combattre ces inégalités en allant jusqu'à proposer des protections sociales pour encourager ce rééquilibrage. C'est explorer toutes les possibilités dans le cadre des projets de relocalisation, d'imposer des critères sociaux dans les politiques agricoles et alimentaires territoriales. Ce sera un grand travail d'expertise à mener pour explorer les arcanes réglementaires existants et imaginer des propositions pour élever l'Europe vers un réel projet social.

Réflexions, propositions, diffusion, actions. Il ne suffit pas de travailler à des objectifs, il faut réfléchir aux stratégies pour les atteindre. Ce programme social ne pourra pas se porter sans heurts. Bien sûr au quotidien, nous continuerons de défendre "ce que nous pouvons". Chacune, chacun, sur les départements et les régions, agit en conscience et avec les marges de manœuvre disponibles. Néanmoins, nos propositions, si justes soient elles, resteront lettre morte si nous n'imaginons pas des actions à la hauteur de nos revendications. Nous devons porter notre projet de nos territoires à Bruxelles, de Madrid à Varsovie.

Pour des politiques agricoles et alimentaires : partir de la demande

Redonner du sens à notre métier : nourrir sa famille, ses voisins, ses animaux, n'est ce pas la première raison qui nous pousse à nous lever chaque matin ? Mais nourrir c'est produire de la viande, des légumes, des produits laitiers, des graines, de l'herbe, de la matière première, ou juste essayer d'avoir du revenu ? C'est sûrement tout à la fois. Nous pensons que nourrir tout le monde ne nécessite pas que ce soit au détriment de quiconque. Il faut nourrir cette société que nous composons et qui nous entoure, nourrir avec une alimentation de qualité qui soit accessible par toutes et tous avec des prix rémunérateurs pour les paysan.nes. Donc produire une alimentation qui nous permet à nous, paysannes et paysans de vivre de notre travail.

La relation entre l'agriculture et l'alimentation redonne du sens à notre métier et le valorise. Sans réelle politique agricole, c'est l'ensemble de notre secteur d'activités qui risque se standardiser pour ne faire que répondre aux besoins de l'agro-alimentaire.

Les thèmes comme la régulation et la répartition, l'accès au foncier, l'installation, la relocalisation de la production et de la distribution, nous ramènent à cette transition agricole nécessitant des politiques alimentaires en lien avec nos politiques agricoles pour répondre à cette demande sociale, et qui accompagnent les différents projets de développements portés par nos réseaux sur les territoires.

Nous devons poursuivre notre travail mené sur ces politiques : les imaginer, les critiquer, les amender, contribuer à les mettre en œuvre et ne pas s'arrêter ou se contenter d'une coquille vide tel que le texte d'aujourd'hui sur un éventuel Programme National pour l'Alimentation.

Nous devons rester présents dans toutes ces instances de décisions pour faire avancer nos positions. Perte de revenu, chute du nombre de paysannes et de paysans, industrialisation de l'agriculture, perte de sens et de reconnaissance : en plus des problèmes, nous faisons le constat de l'absence totale de politique alimentaire cohérente.

La politique alimentaire s'est résumée ces trente dernières années à organiser la production et la distribution de surplus alimentaires en direction des couches les moins favorisées de la population, sans se demander ce que pouvait être un accès digne de toutes et tous à une alimentation de qualité. Cette politique a organisé délibérément la baisse de la part du budget alimentaire dans le budget des ménages, qui participe à la baisse de la valeur attribuée à l'alimentation et à l'agriculture. Mais la paupérisation importante de la société, liée à un système économique basé sur l'augmentation des inégalités, engendre des dépenses alimentaires extrêmement contraintes pour une large part de la population. Cela engendre des situations de mauvaise alimentation, comme la sous-alimentation, une alimentation non équilibrée ou des maladies d'origine alimentaire.

Face à cela, il est primordial de retravailler le lien entre politique agricole et politique alimentaire, de revenir à l'expression de la demande sociale concernant l'alimentation, de passer d'une politique de l'offre qui organise la dualité des modèles, à une politique de la demande qui s'oriente vers le respect du droit à la souveraineté alimentaire.

Cela implique évidemment de transformer le monde agricole : la Confédération paysanne a fait des propositions pour une PAAC 2020, pour s'affranchir des contraintes destructrices du libre-échange, pour maîtriser et répartir les volumes de production, pour réguler les marchés, pour mettre en dynamique les paysans et les paysannes vers une nécessaire transition agricole.

Enfin, cette transition ne peut être rendue possible que si on arrête de financer l'industrialisation, si on arrête de flécher l'accès au foncier vers l'agrandissement et l'accaparement des terres. Elle ne peut être rendue possible que si les paysan-nes remettent en cause le modèle dominant pour se mettre en situation de répondre à des demandes, comme celle de régimes moins carnés. Pour cela nous proposons la mise en place de contrats de transition vers l'agriculture paysanne et une alimentation de qualité. Ces contrats, individuels ou collectifs, devront couvrir la globalité de la ferme, être accessibles partout, par tous, sans zonage et être stables dans le temps. Un plan d'objectifs sera défini sur la base d'un diagnostic concernant les 4 thèmes suivants : territoire, environnement, économie, emploi/social.

Une fois des prix stables et rémunérateurs assurés, une fois l'ensemble de la production agricole mise en dynamique, la politique agricole devra concentrer ses efforts pour un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous, avec la mise en place de deux fonds de soutien : pour la restauration collective et pour l'aide alimentaire.

Enfin, les prix garantis ne pourront pas toujours suffire. Nous pouvons être égaux en droit, mais nul ne peut être tenu pour responsable des inégalités qu'il subit. Une aide compensatoire proportionnelle à l'actif ou à l'active est indispensable à la pondération de ces inégalités territoriales.

Ce que nous proposons en définitive, c'est de faire de l'agriculture paysanne le volet agricole d'un projet démocratique. Pour cela nous avons besoin de transformer l'expression démocratique sur ces questions. Par exemple en ouvrant aux organisations citoyennes les lieux de décisions sur les politiques agricoles et

alimentaires, en travaillant sur l'éducation alimentaire et citoyenne, en améliorant sans cesse l'information des consommateurs et des consommatrices.

Les paysan·nes produisent l'alimentation de leurs concitoyen·nes, c'est une tâche noble et nécessaire, c'est un acte de solidarité envers toutes et tous. La Confédération paysanne réaffirme sa volonté de penser un accès digne de tou·tes à une alimentation de qualité.

L'assurance revenu : la plus grande escroquerie de la future PAC ! La démission du pouvoir politique va tellement loin qu'il voudrait nous faire croire que nous sommes responsables des prix auxquels nous vendons nos produits. Foutaise intellectuelle ! Ainsi, il nous propose tranquillement une réponse individuelle aux crises : l'assurance revenu. Néanmoins, nous devons nous attendre à ce qu'on nous l'impose : faudra-t-il alors imaginer des marges de manœuvre, ou bien tout rejeter ? L'éternelle dialectique de nos postures syndicales. Nous aurons des divergences, mais nous saurons les conjuguer pour envisager des propositions dignes pour les paysan·nes et aptes à convaincre la sphère politique, qu'elle soit nationale ou européenne.

Besoin de politiques au service de l'intérêt général pour faciliter la transition du monde paysan

Entre le projet d'agriculture paysanne défendu au niveau national pour contrer ou orienter des politiques publiques nationales et le diagnostic agriculture paysanne qui permet à chaque paysan et à chaque paysanne de savoir où il ou elle en est sur sa ferme, il est nécessaire de disposer d'une grille d'analyse à une échelle intermédiaire. Au niveau d'un territoire, d'une vallée, d'une aire AOP, voire d'une région, là où la mise en œuvre de l'agriculture paysanne et des revendications de la Confédération paysanne prennent toute son importance. Là où les décisions de politique agricole, nationales ou européennes, donnent la pleine mesure de leurs effets sur l'économie paysanne. Là où se discutent de plus en plus d'orientations et de financements suite à la réorganisation territoriale. Là enfin où siègent les représentant·es de notre syndicat, dans des instances de consultation ou de décision.

En ce moment charnière où se cumulent l'urgence climatique et environnementale, le resserrement des espaces agricoles, les modèles économiques destructeurs et le chamboulement des zones de pouvoir démocratique, alors que se déroule sous nos yeux un bouleversement des systèmes agricoles jamais atteint depuis longtemps, nous devons construire un outil d'analyse et de diagnostic polyvalent et rapidement praticable.

Plusieurs niveaux d'analyse. Que l'on parle du cahier des charge d'une AOP ou de l'élaboration d'un PDR, les tenants et les aboutissants ainsi que les cercles géographiques ou économiques concernés ne sont pas les mêmes, pourtant il s'agit bien là de décisions qui auront un effet sur la vitalité du tissu paysan. La grille d'analyse doit donc être souple et adaptable pour pouvoir être utilisée en toute situation.

De multiples entrées. Le monde agricole n'est pas un monde clos, il est donc nécessaire de pouvoir inclure des données non agricoles dans la grille d'analyse. Ainsi, par exemple, la demande des consommatrices et des consommateurs alimentaires, mais aussi la pression du tourisme, les besoins énergétiques ou la répartition des services publics.

Etat des lieux. Savoir ce qui existe sur son territoire et décrypter les manques ou les atouts à la lumière de nos objectifs. Détecter les failles (déséquilibre des filières, des productions, monopole...) ou les contradictions (exportations croisées, cultures inadaptées...) pour mieux identifier les évolutions nécessaires.

Et perspectives. A la lumière de la nécessaire transition, de notre culture et de notre projet paysan, et partant d'un état des lieux pertinent, cet outil doit permettre d'ausculter tout nouveau projet et de définir son impact sur la dynamique paysanne et/ ou sur la société de manière plus large.

Mêlant le concret du vécu sur les fermes et une vision plus large qui inclut les interdépendances entre les fermes, l'impact sur le territoire et son monde agricole du maillage économique, l'outil diagnostic AP de territoire doit être à même de donner les arguments et les raisonnements nécessaires aux paysannes et aux paysans pour comprendre et faire comprendre l'importance des enjeux, l'urgence du changement et la viabilité

de nos propositions. Il doit nous permettre d'exiger des politiques publiques au service de l'intérêt général et de dénoncer les décisions qui y sont contraires.

Un travail est engagé par la FADEAR en partenariat avec des chercheurs. La multiplicité des données ainsi que la difficile définition des objectifs font que ce travail de fond, nécessaire mettra du temps à aboutir. Il nous faut pourtant imaginer des moyens d'appréhender cette analyse plus rapidement et par des moyens plus légers. Que l'on soit administrateur/ice dans une coopérative, représentant/e à la SAFER ou élu/e à la Chambre d'agriculture, que l'on soit face à ses clients sur le marché, intervenant dans un débat citoyen ou auditionné dans un cadre institutionnel, la maîtrise du principe de diagnostic territorial et la connaissance qui en découle donneront plus de poids à nos mots, plus de conviction à nos raisonnements et plus d'effets à nos engagements. C'est pourquoi il doit être appréhendé de plusieurs manières: formations (ciblées ou générales), documents types (grilles, exemples plus développés), interventions de techniciens. Chaque paysan doit pouvoir s'approprier le principe et le construire par étape.

La nécessité du champ politique

Cultivons les alternatives, et construisons des politiques publiques

On dit souvent que la politique est l'art de rendre possible ce qui est souhaitable. Or, nous faisons souvent le constat que les politiques publiques en agriculture ne sont plus des politiques destinées à répondre à l'intérêt général. Nous sommes à la recherche de politiques qui soient l'expression d'un dessein, d'une vision, d'orientations majeures formulées par un gouvernement sachant marier l'expression des attentes de la société et les nécessaires adaptations aux contraintes de notre temps (sociales, énergétiques, climatiques, démocratiques...). Bien souvent nous n'avons affaire qu'à des suites de mesures qui ne semblent destinées qu'à répartir des moyens financiers au sein d'une profession dont il est nécessaire de ménager l'ensemble des composantes, avec déci delà des mesures clairement destinées à favoriser le développement industriel de l'agriculture et sa mise en conformité avec des soi-disant attentes des marchés mondiaux. Ce sont des mesures qui favorisent les intérêts particuliers, voire partisans : mesures fiscales destinées à promouvoir l'investissement, aides directes pour telle ou telle production industrielle, des aides à des filières exportatrices (broutards) au détriment des filières d'élevage, des aides supprimées aux petits producteurs, des critères de la PAC excluants, les exemples ne manquent pas. Et c'est quand les pouvoirs publics annoncent tranquillement qu'il y a de la place pour tous les modes de production qu'on touche le fond et qu'on est confronté à l'absurdité d'une politique agricole qui est tout sauf une politique.

Pour changer cela, nous avons besoin de politiser les initiatives, les alternatives et les acteurs, pour coécrire les politiques publiques. Dans un contexte de réforme territoriale qui éloigne les élu-es et concentre les décisions, ne devons-nous pas nous impliquer activement dans l'élaboration des projets territoriaux ? Et aussi bien que dans nos plus proches territoires, nous devons certainement nous investir dans les orientations agricoles régionales et nationales, jusqu'à l'échelle européenne qui est déterminante pour nos quotidiens et notre avenir commun. Très concrètement, l'écriture d'une nouvelle PAC ne se fera pas sans porter nos messages sur les filières de production et de distribution qui, dans leurs métiers, veulent tirer un avantage de la prise de conscience citoyenne pour la qualité alimentaire, la proximité et l'éthique. C'est le travail réalisé par les Assises de l'Alimentation de janvier 2017, et ses 13 doléances s'inscrivent comme référence dans ce domaine de réflexion.

La mise en œuvre d'une politique publique est également loin d'être garantie si les moyens dédiés sont minimes, voire combattus. Restreindre les moyens du service public et déléguer les missions s'avèrent destructeurs. DRAAF, Conseils Régionaux, Chambres Régionales d'Agriculture sont aux commandes dans des applications parfois contradictoires. C'est par le choix de nos mandats de représentation que nous devons être pertinents, pour en faire respecter l'application et parfois exiger une évaluation. C'est à ce titre que nous revendiquons des moyens indispensables à l'exercice syndical, dont le rôle est fondamental

Ainsi dans un contexte de pré-élection professionnelle, en période de pleine et grave crise de l'agriculture, alors même que beaucoup de paysannes et de paysans risquent de se détourner des urnes, la Confédération paysanne affirme la nécessité d'aller à la rencontre de tout paysan et paysanne victime des violences économiques et sociales, ainsi qu'à la rencontre de toutes celles et tous ceux qui ont réussi un pas de côté ou une transition qui peut mieux les préserver de cette violence du système.

Les changements d'échelle du pouvoir

Depuis les années 1980, l'Etat français a entamé un processus de décentralisation. Permettre aux territoires d'adapter leur développement et rapprocher les lieux de pouvoir des citoyens pourrait être un beau projet. Petit à petit, le seul objectif est devenu celui de la réduction du budget de l'Etat. Et c'est au grand galop que la réforme territoriale se met en place. Fusion de régions, incitations fortes pour les communes à se rassembler, on peut annoncer fièrement des réductions du nombre de collectivités territoriales !

Mais, sur le terrain, la confusion règne. Nouvelles répartitions des compétences, nouveaux lieux de décisions, comment fonctionne la démocratie dans ces nouvelles instances : établissement public de coopération intercommunale (EPCI) que sont les communautés de communes, métropoles, syndicats mixtes, communautés d'agglomération, ... ? L'annonce était de réduire le « mille-feuille administratif français ». Dans les faits, des couches ont été ajoutées, alors que les financements ont été réduits.

Pour nombre de régions, un changement de majorité politique remet en question les axes de développement, notamment sur le volet agricole (dont la gestion du deuxième pilier de la PAC) et, de fait, les financements de nos structures régionales. De nouvelles instances décisionnelles ont été créées (CRIT, SRDEI, ...), obligeant les Conf' régionales à se réorganiser sur des territoires immenses pour certaines (Nouvelle-Aquitaine), rendant difficile la concertation entre les paysans du fait de la distance à parcourir pour se réunir. Il est extrêmement difficile, aujourd'hui d'avoir une vision claire des différentes politiques agricoles des différentes régions et le constat d'une disparité de traitement entre les territoires est flagrant (installation, aide à l'AB, gestion du foncier aide à la modernisation, ...). Il en va de même pour les départements, qui, pour la plupart n'ont plus la compétence « économique » dans laquelle est nichée l'agriculture.

Les EPCI se créent à grand train et se construisent sans véritable projet de territoires (sauf exception EPCI Pays Basque). Ils sont gérés par des conseils composés d'élus des communes (plus de 100 personnes pour certaines) qui les composent au prorata du nombre d'habitants, on imagine bien la représentation du monde rural dans ces instances et par la même de l'agriculture ! Les EPCI sont gérés par des représentants des communes, non directement élus au suffrage universel. La démocratie représentative est déjà malade, mais c'est comme si on multipliait les Sénats sur tout le territoire, sans parler du problème de la fonctionnarisation de la politique qui est de plus en plus faite par des experts et non des politiques. Les compétences de ces collectivités varient, elles sont celles déléguées par les communes, seules à avoir encore la clause de compétence générale.

La complexité de ces instances a très souvent pour conséquence la délégation de suivi des dossiers à des techniciens auprès desquels les élus prennent conseils, entraînant une perte de démocratie considérable. L'absence de projet de territoire, voire même de logique des limites de ces territoires réduit souvent ces conseils à des négociations entre élus pour leur territoire propre au détriment d'une vision globale.

Ce constat établi, la Confédération paysanne doit saisir toutes les opportunités pour exposer son projet. Nous devons changer nos habitudes, innover dans nos relations avec les politiques, faire jouer tous les leviers à tous les niveaux, locaux, nationaux, européens. Les régions, gestionnaires du deuxième pilier de la PAC, auront une influence de plus en plus importante sur le développement agricole, nous devons nous organiser pour réduire autant que possible les inégalités qui vont en résulter, tisser un véritable réseau capable de mutualiser ses pratiques, de porter ce qui fonctionne ici, là bas. Nous ne pouvons tolérer que les aides au développement agricole diffèrent selon les territoires, que les candidats à l'installation soient moins bien lotis dans une région que dans une autre. Nous faisons le choix de donner à toutes les structures départementales et régionales les informations nécessaires à leur implication, à la possibilité de développer l'agriculture paysanne à tous les niveaux politiques décisionnels. Nous faisons le choix de saisir les opportunités offertes par les multiples EPCI de France, d'en faire aussi souvent que possible des laboratoires du développement de l'AP, convaincre les élus de la richesse de la relocalisation de l'agriculture, de l'intérêt de tendre vers l'autonomie alimentaire d'un territoire en produisant et transformant la production agricole à des échelles humaines, de l'emploi qui peut être créé ainsi et redonner à la ruralité la vitalité qu'elle est en train de perdre. Nous faisons le pari de convaincre ainsi à de plus hauts niveaux de l'intérêt d'axer les politiques agricoles et notamment la PAC autour d'une

agriculture de qualité environnementale, sociale et finalement économique. Une agriculture qui répond aux besoins alimentaires des citoyens ...réduisant ainsi les "nuisances" et dégâts sur les autres paysan-nes du monde.

Confédération paysanne : la nécessité d'un contre-pouvoir

Réaffirmer le rôle du syndicalisme

(Vers toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de la Confédération paysanne mais auraient perdu ou n'auraient pas hérité de la motivation pour le combat syndical)

Peut-on croire que la multiplication et la généralisation des expériences alternatives changeront la société agricole ? Avec beaucoup d'enthousiasme, les paysannes et les paysans engagés dans des démarches de production alternatives estiment parfois que l'agriculture évoluera et se transformera par la multiplication et la généralisation des expériences comme les leurs. La généralisation du modèle de production directement liée à la demande du consommateur ou de la consommatrice pourrait permettre - selon ce point de vue - l'avènement du nouveau monde agricole et alimentaire. Souvent ces paysan-nes ont subi les complications ou les harcèlements des systèmes administratifs et ont perdu toute confiance dans les relais des représentations politiques ou syndicales. Ils et elles ne partagent pas les objectifs du libéralisme, ont souvent choisi le métier de paysan en recherchant une vie saine, authentique et cohérente. Ils et elles ont opté pour ce métier, et n'ont pas d'exigence en termes de revenu, sinon de pouvoir répondre aux besoins immédiats du quotidien, généralement plus adeptes de la sobriété que de l'abondance consumériste.

Cette approche, dont nous ne pouvons que reconnaître la sincérité, nous paraît sous-estimer ou ignorer la puissance et la pression dévastatrices des forces économiques et politiques engagées dans l'orientation des évolutions du monde agricole.

Depuis l'enseignement agricole des collèges et des lycées, en passant par tous les organismes publics ou privés d'accompagnement et de conseil, sans oublier les banques, les chambres d'agriculture ou les organismes d'assurances et autres structures intervenant en périphérie du monde agricole comme les vendeurs de matériel et autres fournisseurs de l'agriculture, tout a contribué depuis un demi-siècle au moins à favoriser la restructuration de l'agriculture, au détriment de l'emploi paysan et de la vie des territoires. Le hasard n'a eu aucune place dans cette dynamique de démontage du monde agricole, la volonté des décideurs a forcément été préméditée, délibérée et assumée.

La Confédération paysanne se bat depuis des décennies pour alerter et freiner les méfaits du rouleau compresseur de ce système économique et social qui élimine tous les plus fragiles, et renforce la situation des mieux lotis. Et c'est un combat si important de freiner l'accaparement du foncier, l'accumulation des aides, l'appropriation des droits à produire.....

C'est à peine croyable, mais il faut combien de patience et de ténacité aux candidats et aux candidates à l'installation pour trouver quelques hectares de terre à exploiter, tout particulièrement dans les territoires de grandes étendues céréalières ? Le système actuel de répartition des aides européennes n'est d'aucun secours, mais bien au contraire motive les détenteurs exploitants à agrandir les surfaces et les troupeaux. Il manquerait juste un décret discret qui imposerait un plancher minimum de volume de vente pour limiter l'accès au marché des petits producteurs !

Nous avons la conviction qu'il ne peut pas y avoir de place pour développer deux modèles d'agriculture en parallèle : l'accroissement des structures et l'industrialisation du système agricole contraignent à la limitation et à l'élimination du modèle paysan. Les prix d'achat des produits standards de l'agriculture de volume ou de minerais impactent lourdement les cours des productions valorisées directement. Sans omettre que produire quasi exclusivement à destination des populations économiquement plus fortunées ou culturellement plus motivées ne fait qu'accroître les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité !

Il est illusoire de croire qu'une pratique alternative, aussi vertueuse soit elle, peut entraîner spontanément et massivement vers une transformation généralisée des pratiques agricoles, sous le seul effet de l'exemple et du bon sens. Tout comme à l'inverse il est souvent assez désagréable de constater que nombre de chantres des révolutions ont eux-mêmes des pratiques qui contredisent leur propre discours. La responsabilité individuelle ne doit sans doute pas être dédouanée de tout effort d'engagement, mais les changements d'orientation de l'agriculture et de l'alimentation, en ce qui nous concerne, doivent être décidés collectivement et démocratiquement, pour être mis en œuvre ou renforcés par les politiques publiques. Si chacun regarde sa pratique et son activité agricole - si vertueuses soient elles – en considérant les rapports de force de l'agriculture de l'alimentation et de la société en général, cela devrait permettre de les repolitiser.

Avons-nous besoin d'aller chercher les propos du ministre Stéphane Le Foll qui au début du quinquennat n'avait d'autres justifications pour refuser les soutiens spécifiques aux petites fermes que le constat qu'elles sont innovantes et créatrices, imaginatives pour parvenir à s'en sortir dans un monde si hostile, que des soutiens supplémentaires risqueraient de nuire à leur ingéniosité ?

Cela revient régulièrement, des confédéré-es qui rapportent qu'il serait plus sain et plus durable d'en finir avec cette béquille permanente des aides Pac en particulier. Ce sont en général les aides directes qui sont ainsi concernées, ces aides si mal réparties, puisque plus de 100 000 paysan·nes de France n'en touchent aucun montant direct, alors que tous celles et tous ceux qui ont des surfaces étendues s'en gavent sans partage.

Les aides Pac, sur le prétexte de simplicité sont réparties de façon très injuste, et nous dénonçons sans relâche ce système qui avantage très lourdement les grandes surfaces et les gros troupeaux. La Confédération paysanne s'oppose depuis toujours à ce système de répartition, et propose par exemple une répartition à l'actif agricole, sans volume de production minimum et avec un plafond et une dégressivité par active ou actif paysan.

Toutes les activités de nos économies bénéficient ici ou là, à des niveaux sans doute différents, d'argent public. Ce sont les caisses de chômage pour les uns, les commandes publiques pour les autres, les politiques sectorielles pour les troisièmes : tous les secteurs d'activité sont dépendants à un titre ou à un autre des aides publiques, il n'y a rien d'anormal donc à ce que les deniers publics viennent abonder également le secteur de l'économie agricole. Sans omettre que les bienfaits de l'agriculture paysanne que nous soutenons méritent également reconnaissance et aménités, autant pour les bienfaits environnementaux ou sociaux, qu'en termes de vitalité des territoires...

Vient alors la remarque habituelle : comment se fait-il qu'on verse de l'argent public à accompagner vers la transition des exploitations qui ont parfois dérivé longtemps, alors que celles qui pratiquent une agriculture paysanne bienfaisante pour la société ne mériteraient pas davantage de deniers publics ?

Pourquoi faudrait-il défendre le combat syndical, pourquoi défendre le syndicalisme

(Réaffirmer la légitimité de l'engagement et du combat syndical au moment où le libéralisme fait rage et que de drôles de nuages menaçant obscurcissent le ciel de la démocratie !)

Nous avons eu beaucoup de raisons, toutes ces dernières années, de nous inquiéter de l'avenir du syndicalisme qui est un droit acquis et une institution de la démocratie depuis longtemps dans nos pays. Parmi ces raisons, la criminalisation des actions syndicales dont nous avons été victimes, en particulier autour du « combat des mille vaches » : des peines de prison en première instance, des arrestations musclées, qui n'avaient pas si bonne odeur, pour n'en rester qu'à ce qui nous a concernés en tant que Confédération paysanne.... Mais la question est de savoir si nous pouvons encore faire confiance à nos fanions de syndicat pour nous préserver dans nos actions militantes, ou si nous pouvons nous retrouver malgré le déploiement immédiat de ces fanions traités comme de vulgaires droits communs ou considérés comme associations de malfaiteurs. La question est grave, et la qualification de lanceuses et de lanceurs d'alerte que nous a octroyé le tribunal d'Amiens à l'issue du procès en appel sur les actions des mille vaches nous a plutôt rassurés. Mais on sent bien que nos sociétés restent fragiles dans la reconnaissance de la légitimité des actions syndicales ou politiques, tout

particulièrement, sans doute, à cause de la suprématie sanctuarisée de la propriété privée et du libéralisme économique.

Nier les droits au syndicalisme peut aussi s'exprimer par le refus de lui accorder les moyens de son fonctionnement. C'est bien ce qui est déjà à l'œuvre ces dernières années dans nombre de nos régions en particulier, où les nouveaux dirigeants ne veulent pas entendre parler de financements aux syndicats, et même reviennent sur les enveloppes attribuées à de nombreuses associations de défense ou de développement du monde agricole. La liste serait trop longue de toutes les organisations qui pâtissent de ces nouvelles décisions : les a(r)dear, solidarité paysans, Caj... La démocratie moderne ne peut pas réduire ou confier la diversité des options syndicales à ceux qui obtiendraient les moyens de leur fonctionnement de quelques secteurs économiques que ce soit ! Bien au contraire, la démocratie véritable impose aux pouvoirs publics la reconnaissance de la diversité des analyses et propositions, mais au-delà impose aussi d'accorder les moyens aux syndicats d'assurer cette représentation.

Notre syndicat ne se contente pas de défendre les paysans victimes des méfaits de toutes ces politiques, il s'engage également dans la construction de propositions alternatives

Notre analyse des responsabilités dans la crise que subit l'agriculture est claire : les paysannes et les paysans avec des revenus de misère et sans perspective d'avenir pour le métier sont nombreux. Ils et elles ont été acculés à produire et à investir toujours davantage, ont fait confiance aux chantres de la compétitivité orchestrés par l'agro-industrie, le syndicalisme co-gestionnaire et les décideurs politiques.

La Confédération paysanne se bat au quotidien et au plus près des réalités du terrain pour diminuer les méfaits de cette violence économique qui affecte beaucoup de petites et moyennes fermes. Chacun, chacune connaît les engagements de sa structure syndicale Confédération paysanne et de ses militant-es sur son territoire. C'est également le rassemblement militant autour d'un producteur menacé de non collecte par sa laiterie, c'est l'écoute et l'accompagnement de celle qu'un accident économique a renvoyé dans une situation financière très compliquée, c'est tout le travail militant de solidarité dans toutes les situations douloureuses que rencontrent les paysannes et les paysans victimes au quotidien.... Plus largement, c'est le rôle du représentant ou de la représentante en CDOA qui s'impliquera parfois seul-e en faveur de celui ou de celle qui aurait vraiment besoin de terres ou de soutien financier. C'est l'engagement du délégué ou de la déléguée Safer qui décortiquera les notifications et se battra pour des attributions justes des terres. C'est le représentant ou la représentante à la chambre d'agriculture qui s'opposera avec courage aux projets. Ce sont nos représentant-es dans les groupements de défense sanitaires qui font avancer la reconnaissance de toutes les approches de prévention et de soins alternatifs. Ce sont tous les rapports de force dans les interprofessions pour inscrire des règles qui permettront ou garantiront l'accès de tous à la production. Plus globalement c'est aussi le rôle des militant-es de notre syndicat à l'échelle régionale ou nationale. La défense des intérêts des paysan-nes prend ici encore de multiples formes, impose souvent de s'opposer aux projets et propositions énoncés, et de se battre pour faire entendre une voix qui ira dans le sens du droit des moins bien lotis.

Nous ne pouvons rien lâcher sur la défense syndicale, depuis la proximité immédiate des paysan-nes jusqu'à l'engagement dans les lieux de décision. C'est bien ce travail quotidien de dénonciation des injustices, cet effort militant inlassable, généreux et solidaire en faveur de tous ceux qui subissent le système de compétition, qu'il nous faut réaffirmer en priorité.

Investir le champ politique

Nous avons toujours élaboré des positionnements très critiques ou opposés aux politiques de l'offre surabondante, avec en particulier celles qui vont agresser et annihiler les efforts des pays en développement. Nous avons toujours condamné le libéralisme absolu des marchés et les dynamiques de libre-échange parce

qu'elles sont dévastatrices pour nos fermes et nos agricultures de territoires. Nous ne nous laisserons pas séduire par le mirage de la robotisation et du numérique.

Nous devons militer et convaincre pour que de véritables politiques publiques viennent demain appuyer et construire les nouvelles dynamiques de relocalisation de l'économie agricole. L'Etat ne peut plus se contenter de demander aux agriculteurs et aux agricultrices d'être les fournisseurs de matières premières de l'industrie agroalimentaire, de mettre l'agriculture française sur le même plan que les agricultures du monde en lui enjoignant d'être à la fois compétitive et tournée vers l'exportation. Nous trouverons toujours plus compétitifs que nous dans les pays dépourvus de modèle social respectueux des travailleurs, dans des pays où l'environnement est encore vécu comme une contrainte plutôt que comme un atout. Vouloir à tout prix exporter c'est accepter que les autres, plus compétitifs, veuillent faire de même et on ne peut plus tenir ce discours rétrograde : "mangeons français... partout dans le monde".

Non, la politique doit protéger les paysannes et les paysans, leur permettre d'obtenir revenu et reconnaissance, leur donner la possibilité d'exprimer les potentiels de leur territoire. La politique agricole, ce doit être un ensemble de politiques :

- des politiques publiques qui incitent et accompagnent fortement la transmission et l'installation : accueillir tous les projets y compris, ceux qui ne sont pas considérés comme compétitifs par la profession, imposer le pluralisme pour que l'installation ne soit plus le fonds de commerce d'un seul syndicat.
- des politiques publiques qui permettent de protéger et de répartir les terres agricoles : réguler le marché foncier, taxer fortement les plus values des terres qui changent de destination, répartir les terres par un contrôle des structures renforcé au bénéfice des petites et moyennes exploitations, défendre le statut du fermage.
- des politiques publiques qui régulent les productions et les marchés pour ne pas laisser les prix mondialisés dicter leur loi à des paysans et des paysannes qui produisent pour vendre en priorité sur le marché intérieur.
- des politiques publiques qui garantissent des productions agricoles bien corrélées avec la demande alimentaire des citoyen·nes, aussi bien en quantité qu'en qualité.
- des politiques publiques qui renforcent la qualité des produits : lien au sol, agronomie, couverture végétale, en bref pour la promotion d'une vraie agroécologie paysanne.
- des politiques publiques qui accompagnent véritablement la sortie des pesticides afin de ne pas laisser cette question aux seuls environnementalistes qui s'inquiètent légitimement des pollutions chimiques, ou aux relations de voisinage entre paysan·nes et habitant·es.
- des politiques publiques qui permettent de retrouver l'autonomie des fermes : autonomie technique, autonomie financière, autonomie décisionnelle, autonomie alimentaire, autonomie commerciale.
- des politiques publiques qui favorisent les initiatives collectives des paysan·nes : relocaliser la production et la consommation, relocaliser les filières longues, répondre collectivement aux appels d'offre pour la restauration collective, favoriser le développement des systèmes de transformation et de vente collectifs.
- des politiques fiscales : réorienter les dispositifs fiscaux vers une incitation à l'agriculture paysanne, supprimer les possibilités d'évasion fiscale ou sociale, élargir l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la richesse créée.
- des politiques harmonisées en UE: vers une harmonisation des réglementations sociales, fiscales et environnementales en Europe pour éviter dumping et concurrence déloyale.

Si nous voulons que le monde paysan ait un avenir, il faut des politiques publiques qui aillent dans le sens de la destitution du modèle agricole dominant. Nous n'avons pas d'autres choix que de nous mobiliser et faire un lobbying acharné pour porter notre projet haut et fort partout. Pourquoi ? Parce que, tout d'abord, personne ne le fera mieux que nous et ensuite, parce qu'il est essentiel de faire comprendre au plus grand nombre que l'agriculture paysanne est la solution aux problèmes agricoles actuels. Nous devons savoir quitter nos fermes et prendre nos bâtons de pèlerins pour porter nos propositions partout où nous pouvons les défendre. Notre régime « démocratique » nous en donne les moyens, alors allons y vraiment et participons activement à la reprise en main de notre démocratie. Cependant nous devons pour cela investir et nous approprier le champ politique dans son ensemble, au niveau local, régional, national, européen et mondial en utilisant tous les outils politiques et toute la motivation dont nous disposons pour définir le cadre d'une paysannerie heureuse !

Pour nous, de tous ces outils démocratiques, l'outil syndical est sans doute le plus important pour construire collectivement une parole paysanne forte et unie. Militer et participer à la vie de toute la Conf, d'ECVC et de la Via Campesina et assurer la représentativité qui nous incombe dans les chambres d'agriculture, CDOA, CA Safer, CDPENAF, interprofessions, ministères, institutions... est primordial pour faire entendre nos positions. Et même si notre parole syndicale n'est pas toujours audible partout, notre présence est indispensable comme garde-fou et pour l'écoute des débats qui peuvent servir nos propositions.

Le cadre européen est, sans conteste, celui qui conditionne en premier lieu les politiques agricoles locales et nationales. L'éloignement des institutions et l'étendue du territoire de l'UE ne doivent pas être un frein, il faut continuer à travailler avec nos partenaires européens pour bouleverser, bousculer et changer les fondamentaux de cette Europe libérale destructrice de nos valeurs sociales et environnementales. Nous ne devons pas minimiser notre rayon d'action, le combat et la victoire sur les OGM en sont un bel exemple.

L'échelon politique territorial au gré de ces réformes successives a vu ses compétences s'élargir et se renforcer dans biens des domaines notamment dans ceux qui nous concernent : l'agriculture et l'alimentation. Les régions qui gèrent déjà une bonne partie des aides rurales et agricoles européennes, les géreront peut-être encore plus demain. Et les communautés de communes ou communautés d'agglomérations auront sans doute un jour la gestion de leur territoire agricole... Dans ce contexte de relocalisation des approvisionnements, dont les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) se font le réceptacle, le maintien des fermes paysannes est un enjeu territorial stratégique.

Comme nous pouvons le constater, tous les outils politiques ont de l'importance pour nous car ils sont tous, à leur niveau, des lieux de décisions et de pouvoir qui façonnent notre cadre agricole et sociétal.

Notre implication dans ce processus « démocratique » est donc essentielle tant nos prises de position et nos actions, d'essence politique, ont un réel impact sur la société et doivent, par conséquent, servir une parole collective constructive.

Nous sommes, toutes et tous, nécessaires dans cette transition agricole et sociétale et notre implication politique dans ce vaste champ politique ne doit pas entacher notre détermination syndicale à faire évoluer les consciences vers notre Agriculture Paysanne.

L'urgence sociale et environnementale du moment doit finir de nous convaincre de défendre avec fermeté l'agriculture paysanne, seule capable de répondre aux attentes sociétales, seule en mesure de redynamiser la vie des territoires en créant du lien et de l'activité et en replaçant les territoires en situation d'autonomie.

Repolitiser, remobiliser les paysan.nes - trouver des alliés

Nous, paysannes et paysans, nous les « faiseurs de pays », devons comprendre que nos démarches individuelles vers l'agriculture paysanne, aussi vertueuses soient-elles, n'auront d'impacts réels que si elles sont partagées. Elles pourront ainsi nourrir des démarches collectives qui nourriront à leurs tours des démarches politiques constructives seules à même d'apporter des réponses fortes face au nécessaire changement de cadre des politiques agro-alimentaires actuelles.

Nous devons être les « fers de lance » dans la mise en place, au niveau local, régional, national, européen mais aussi mondial, de politiques agricoles et alimentaires au service de l'intérêt général.

Afin de passer de l'expérimentation ou de l'innovation-initiative au bien commun, le syndicat doit investir auprès des réseaux partenaires, le champ politique, et convaincre les paysans qu'engagement thématique et engagement syndical sont complémentaires et se nourrissent ensemble pour faire reconnaître nos propositions.

Fort de ce constat et conscient de nos faiblesses, il est clair que pour vraiment peser sur les politiques publiques et pour transiter le plus rapidement possible vers un modèle agro-alimentaire respectueux de notre environnement social et naturel, nous devons apprendre à travailler avec tous les acteurs et toutes les actrices de la société civile qui nous sont plus ou moins proches, pour ainsi créer un véritable rapport de force démocratique favorable. Plus nous serons unis et nombreux, plus notre discours sera entendu et repris. La lutte ne se gagnera pas seul, son champ est trop vaste.

Conclusion

Les avancées politiques nous paraissent souvent bien timides, voire dérisoires au regard des enjeux. Que de chemins parcourus où nous avons obtenu des acquis parfois minimes, mais une pierre de plus dans la défense des travailleurs et des travailleuses de l'agriculture. C'est notre combat ordinaire.

Nous sommes de nombreux mouvements d'ici et d'ailleurs qui luttons et proposons des politiques justes pour notre condition. D'autres se résignent, et tentent l'adaptation à cette économie libérale qui promeut le profit tandis qu'elle méprise l'humanité.

Au delà, de nos travaux internes et de nos luttes pour revendiquer tout simplement la justice et l'égalité de nos droits, nous devons trouver les points de convergences avec d'autres pour progresser ensemble.

Parce que nous sommes responsables, que nous refusons de nous soumettre à cette idéologie qui applique les lois de la sélection naturelle au système économique. Parce que nous nous revendiquons d'appartenir à l'état d'être humains, que nous exécrons toutes les formes d'exclusion (accès au métier, aux moyens de production, aux droits à produire...). Parce que nous sommes sensés et imaginatifs pour proposer en plus de nos valeurs humanistes, un projet politique apte à rééquilibrer les rapports de force. Parce que nous refusons de nous soumettre à une certaine servitude qui peut être si confortable. Parce que nous revendiquons notre liberté ensemble, nous sommes une force profonde de résistance et de changement.

A l'heure où ces lignes sont écrites, notre monde est dans l'incertitude des événements politiques en France et en Europe. Par ailleurs, nous nous apprêtons à mener campagne pour les élections professionnelles agricoles, où nous sommes pleinement légitimes, seule force syndicale porteuse d'alternatives au broyeur libéral.

Nous sommes reconnus, ici lanceuses et lanceurs d'alerte, là clairvoyants dans notre façon de gérer les crises sanitaires, ailleurs, précurseurs et précurseuses dans notre manière d'imaginer une politique alimentaire et agricole. Usons de nos réussites, résistons en travaillant nos idées et en les portant dans les instances, partageons nos projets, créons les possibles pour que d'autres viennent après nous.

L'humanité a besoin de conviction, d'imagination, d'obstination ! Nous en sommes ! Et ce n'est pas triste !

Motion présentée par la Confédération paysanne de l'Aveyron

GRANDES FILIERES : Stabiliser le revenu par le marché intérieur

L'heure du grand soir n'a pas encore sonné. La PAAC que nous revendiquons n'a pas encore abouti. Aussi, il est possible, en marge du projet global que nous proposons, d'obtenir la responsabilisation des acteurs de la surproduction et de la dégradation du revenu.

Dans les grandes filières, privées ou coopératives, laits, viandes ou en vins, une part toujours significative de la production est commercialisée par la grande distribution sur le marché français. Ce marché est souvent rémunérateur, malgré la pression des distributeurs et les discours des transformateurs.

Ce marché, le principal marché de la consommation, est en attente de garantie de provenance et de conditions de production. Nous voyons se développer une communication forte de la part de la grande distribution sur l'origine du produit suite à cette attente. Les distributeurs sont donc prêts à valoriser une origine française présentant des qualités que nous, Confédération Paysanne, par notre lien à la société civile, sommes capables d'imposer sur les grands items : production à l'herbe, bien être animal, abattage respectueux, gestion des pesticides et médicaments, absence d'OGM....

Dans l'attente d'un courage politique suffisant de la part de la gouvernance européenne et française, dans l'attente d'une augmentation de notre pouvoir d'influence politique, nous devons porter une proposition qui a des chances d'aboutir :

La contractualisation tripartite en grande filière

Nous devons proposer d'approfondir la demande des concitoyens par la mise en place de contrats tripartite couvrant l'ensemble de la production d'un secteur valorisé par la consommation intérieure (exemple le plus concret pouvant être le lait de vache ou 45 à 50 % de la production est distribuée par la grande distribution). Ce type de contrat est possible par la loi Sapin. Les co contractants sont les producteurs, les industriels et la grande distribution. Les interprofessions peuvent être le lieu de négociation de ces contrats.

Les volumes contractualisés par un distributeur et un transformateur, doivent être répartis également entre tous les producteurs, avec prise en compte des actifs et plafonnement par ferme, liés au transformateur. Bien sûr, cela ne conduit pas à une égalité de traitement entre tous les producteurs, en fonction du mix PGC/PI de chaque industriel, mais cela a deux vertus :

- répartir équitablement les volumes bien valorisés.
- mettre en évidence les erreurs stratégiques des industriels trop présents sur les marchés à risque.

Le portage de ce dispositif n'est pas un renoncement de la nécessaire régulation des productions qui doit s'effectuer au niveau européen. Mais vu l'inertie et la non volonté politique de réaliser cette régulation, la mise en place de ces contrats avec un réel pouvoir des producteurs doivent nous exonérer des mascarades de négociations commerciales entre industriels et distribution sur le dos des producteurs et la tromperie des consommateurs par l'attitude de la distribution et ses pseudo soutiens des producteurs.

Motion Présentée par la Confédération paysanne du Lot-et-Garonne

Notre combat dans le contexte du marché unique européen

En Europe et au-delà, les discours nationalistes et xénophobes montent, des régimes autoritaires s'affirment. De l'avis général, l'UE elle-même traverse un moment critique de son histoire. Les défenseurs de l'ordre européen établi y voient une opportunité : celui de faire taire les critiques de leur agenda néolibéral, contre Trump, contre le Brexit, contre Orban ou contre Le Pen, comme par exemple au sujet du Ceta. Le libre-échange ou l'isolationnisme, l'oligarchie ou le fascisme : telle serait l'alternative à laquelle nous devrions nous résoudre.

Évidemment cette alternative est inacceptable. D'une part, parce que les nationalismes se nourrissent largement de la dépossession politique et économique opérée par les politiques néolibérales. D'autre part, parce que cette alternative ne laisse aucune place pour notre projet : l'Agriculture Paysanne est le volet agricole de la Souveraineté alimentaire, elle-même inscrite dans le projet d'une société démocratique, qui délibère et choisit de façon autonome, ce que ne sont ni une société sous le régime du Libre-échange, ni sous celui d'une « préférence nationale ».

Le mouvement social, dont nous faisons partie, a sa part dans la situation. La Conf a toujours été en pointe des grands combats contre le libre-échange (GATT, OMC, Tafta...), c'est un de nos marqueurs politiques. Mais, mis à part le bref épisode du TCE en 2005, nous restons largement silencieux concernant l'accord de libre-échange le plus accompli au monde, et qui est le cadre de l'essentiel des évolutions de l'agriculture que nous combattons : le Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE, ex-TCE). Généralement nos communications se bornent à dénoncer l'« Europe libérale » et ses « distorsions de concurrence » pour en appeler à une « harmonisation sociale »...alors qu'elle est interdite par l'article 153 du TFUE lui-même!

En fait nous vivons sous un régime dont nous ne connaissons pas vraiment les règles. En l'occurrence, directement ou indirectement, elles interdisent la réalisation de l'essentiel de nos grandes orientations. C'est ce que nous découvrons au gré des développements de l'actualité agricole et de nos combats, presque par hasard.

Ainsi à l'automne 2015, la Commission annonçait ouvrir une enquête contre la France pour violation de l'article 101 du TFUE. La raison ? Le Ministère de l'Agriculture français avait réuni les syndicats agricoles et l'industrie agro-alimentaire autour d'une même table au mois d'Août, dans le but explicite de rechercher un accord pour enrayer la chute des prix du porc. Blasphème selon le TFUE, qui dit que les prix doivent être libres de toute tentative concertée d'influer sur leur évolution, au nom de la défense de l'intérêt des consommateurs (sic!). Comment imposer un droit au revenu paysan dans ce contexte réglementaire? L'année précédente, c'est la FNSEA qui s'était cassé les dents, sur l'article 3 cette fois : plus que jamais en surproduction cet été-là, l'Espagne expédiait chaque semaine sur les routes de France des centaines de camions de pêches à 57 centimes, sans vente préalable, quand le coût de production Français atteint 1,40 euros. Plainte auprès de l'Autorité de la Concurrence de la Commission, laquelle répond peu après par une fin de non-recevoir assortie d'une menace : « Les prix sont libres dans le Marché Unique, et les biens y circulent avec une liberté « absolue » (sic!, article 3). Si un acteur français nous saisit à nouveau illégitimement sur ce sujet, nous pourrions sanctionner la mise en avant illégale des productions fruitières françaises par la grande distribution, orchestrée chaque été par les pouvoirs publics de votre pays ». Cette réponse a le mérite d'être claire : en aucune façon l'exploitation des travailleurs (ou la destruction de l'environnement) ne constituent une manière de « fausser la concurrence ». La novlangue néolibérale préfère qualifier ces dumpings d'« avantages compétitifs ». En revanche, chercher à réguler la production ou les marchés, ou faire valoir des préférences collectives en quelque matière que ce soit,

constitue d'affreuses régressions, motivées pour sûr par la « tentation du repli »... Comment porter la relocalisation des productions dans le cadre de ces règles ?

A l'inverse on peut avoir de bonnes surprises : ce fut le cas au printemps 2016, avec l'activation par la France de la « clause de sauvegarde » inscrite dans l'article 114 du TFUE, lui permettant d'interdire l'importation sur son sol de cerises traitées avec un pesticide, le diméthoate, dont elle venait d'interdire l'usage sur son territoire. On retiendra de cet épisode que c'est cette mesure protectionniste unilatérale qui aura quasiment débarrassé le continent de ce produit, la plupart des pays producteurs de cerises en Europe ayant prononcé à leur tour l'interdiction du diméthoate les semaines suivantes, afin de garder l'accès au marché français. Les libéraux avaient pronostiqué une guerre commerciale, nous aurons eu une harmonisation par le haut !...

Nous ne pouvons pas défendre sérieusement notre projet en évoluant dans le brouillard politique du droit européen. Nous devons constituer et diffuser (par nos communications, nos positionnements politiques et nos actions) une culture critique de cet environnement, adaptée à nos combats. D'abord parce que pragmatiquement, le contenu du TFUE peut nous offrir ici ou là certaines opportunités tactiques. Ensuite plus généralement parce qu'il institue les principes d'un projet politique exactement opposé au notre, et qu'on ne peut l'emporter sur un adversaire dont on découvre les armes au fil du combat - *a fortiori* si l'on ignore qu'il y a combat. Enfin parce que l'Europe va changer. De quelque manière que cela se passe, il nous faut être armés pour peser sur l'orientation de ce changement, dans le sens de la souveraineté alimentaire et de la généralisation de l'Agriculture Paysanne.

Nous voulons commercer avec nos voisins, et cela implique une organisation. Mais nous voulons que ce commerce soit au service d'un projet politique autre que la guerre économique généralisée et la démolition de la démocratie: celui d'une agriculture assurée par une large base sociale de paysans partout en France et en Europe, de la relocalisation des productions, de la sortie des pesticides, celui d'une agriculture d'intérêt général tournée vers la satisfaction de besoins alimentaires de la population, redéfinis démocratiquement. C'est en affirmant ce projet dans son opposition à l'ordre européen institué dans le TFUE, que l'on combattra le monopole nationaliste et xénophobe de la critique de l'UE, pas en regardant ailleurs ! C'est en faisant valoir cette incompatibilité fondamentale que la Conf sera à la hauteur de son projet de généralisation de l'Agriculture Paysanne : celle-ci ne peut être un segment de l'offre marchande perdu parmi d'autres dans le tourbillon compétitif. Nous refusons de ne nous contenter d'un bout de rayon « alternatif » dans une Europe-supermarché !

Pour toutes ces raisons, la Conf doit entamer un travail de fond sur ce qui concerne notre projet dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, le diffuser en interne et plus largement possible. Selon les positionnements politiques et stratégiques qui en découleront, il faudra envisager tous types d'actions et de communications qui fassent du combat contre le libre-échange en Europe et pour un commerce cohérent avec notre projet, un axe important de notre combat syndical.

Motion présentée par les Confédérations paysannes du Rhône et de la Loire

Et cosignées par les Confédérations paysannes de l'Ardèche, l'Isère, l'Ain, la Drôme, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, des Alpes de Haute Provence, du Var, la Conf' interdépartementale Nord-Pas-de-Calais, la Conf' AURA et la Conf' PACA

« Une action juridique forte afin de renforcer le travail syndical de la Confédération Paysanne au profit de TOUT-E-S les paysan-ne-s ! »

1 Le droit est l'affaire de tou-te-s

Le droit est constitué de l'ensemble des règles régissant la vie d'une société. Le droit s'impose donc à chacun de nous à chaque instant de la vie (réglementation du travail, autorité parentale, code de la route, ...). Penser le droit ainsi conduit à revendiquer la possibilité pour tout individu et tout corps social de participer à l'élaboration et à la construction du droit. À pluralisme sociologique, pluralisme juridique. Il y a donc nécessité de contester le quasi-monopole de l'état dans la création du droit. Plus de 90% des lois et décrets sont aujourd'hui élaborés par les personnels ministériels, contre moins de 10 % par les parlementaires qui ont pour rôle de représenter le peuple.

L'histoire du syndicalisme s'est bâtie notamment autour de la défense et de l'accompagnement juridique de ceux qu'il représente, mais cette pratique n'est pas généralisée dans nos réseaux. Puisque la Confédération Paysanne explique que la légitimité de l'action syndicale est supérieure à la légalité, nous devons chercher par nos pratiques syndicales à modifier les règles qui nous régissent au profit du projet de société qui nous rassemble toutes et tous dans cette assemblée.

Cette contestation peut se faire de façon combative, tout simplement en permettant à chacun de devenir acteur du droit : ne plus subir le droit, ni en abandonner l'élaboration et l'usage à une caste d'experts, le désacraliser pour en devenir praticien et par conséquent constructeurs. Nous devons revendiquer le passage d'une posture de soumission face au droit à une posture d'acteurs du droit existant et de créateurs de droits nouveaux pour les paysan-ne-s !

2 Comment agir dans nos réseaux ?

2.1 À l'échelle locale des départements/régions

Notre projet syndical est entendu dans les campagnes et de plus en plus de paysan-ne-s se tournent vers nos réseaux pour comprendre leurs problèmes juridiques et être défendu-e-s. Or, dans la majorité des départements, les équipes ne sont pas en capacité de répondre à ces demandes du fait de la difficulté d'investir ce champ qui apparaît réservé aux « sachants ». Faute de combattants, trop de causes sont perdues par simple abandon ou transmises à des avocats non militants et souvent peu efficaces en matière de droit rural. Notre syndicat doit permettre l'application du droit (quand il nous est favorable) en apportant un soutien juridique efficace aux paysan-ne-s, que ce soit sur le terrain ou devant les tribunaux.

D'ailleurs, les réseaux FNSEA/JA ont compris que cet outil était primordial en proposant un service de prestation du type « cabinet d'avocat » : ils jouent l'efficacité mais montrent ainsi qu'ils n'ont aucun intérêt à expliquer le

droit. Cette pratique leur permet de garder les paysans sous leur joug en ne leur donnant aucune autonomie et en ne remettant pas en cause les origines de ces problèmes juridiques.

La Confédération Paysanne doit investir plus fortement ce champ. La défense au quotidien des paysanne-s mérite que notre réseau puisse les accompagner face aux différents problèmes qu'ils peuvent rencontrer professionnellement : sur les questions foncières, sur les questions sociales, sur les questions d'urbanisme, d'installation, de PAC, de calamités agricoles, etc. Ainsi, la Confédération Paysanne doit se positionner aux côtés des paysan-ne-s pour les aider à s'approprier les éléments de droit qui les concernent et à rester maître dans le choix de leur stratégie de défense.

Ce travail est aussi d'une grande importance pour renforcer le poids de nos représentants qui portent la voix de la Confédération Paysanne au quotidien dans des commissions départementales (CDOA, CDCEA, ...). De plus, l'implication des militants qui assurent des accompagnements juridiques est un puissant vecteur de dynamique syndicale, par cette pratique l'action juridique renforce les compétences du réseau et devient un outil de conquête pour la Confédération Paysanne. Notre réseau à ceci de différent des autres syndicats, c'est que la défense individuelle des paysan-ne-s, doit se faire en gardant en tête que chaque accompagnement individuel sert à enrichir le travail syndical et à gagner des victoires collectives et donc des droits nouveaux pour TOUS les paysan-ne-s.

2.2 À l'échelle nationale et européenne

Trop souvent ces dernières années, nos luttes syndicales ont été des réactions à un droit nouveau imposé par le gouvernement français ou les instances européennes (identification électronique, mise en place des proratas lors de la PAC 2015, OGM, industrialisation, ...). Mais nous n'avons pas assez été présents au moment de l'élaboration des textes qui ont permis ces dérives.

Nous demandons que la Confédération Paysanne se dote d'un outil juridique qui permette de travailler en amont sur les grands textes en préparation et qui permette surtout de vulgariser les enjeux de ces textes en préparation afin que les militant-e-s de la Confédération Paysanne soient prêts à se mobiliser fortement à un moment où les décisions ne sont pas encore prises !

Se doter de cet outil permettra alors à notre action syndicale de peser bien plus fortement sur les décisions politiques qu'aujourd'hui où notre travail et nos mobilisations syndicales ne sont que des réactions !

3 Renforcer notre travail syndical par une meilleure prise en compte du travail juridique

Malgré les orientations décidées en 2001 au congrès de Castres, la Confédération Paysanne ne s'est jamais dotée d'un outil juridique permettant de renforcer l'immense travail syndical de son réseau.

La Confédération Paysanne a déjà, dans ses réseaux, des militants compétents et actifs en matière d'accompagnement juridique au travers de quelques structurations locales (services juridiques dans l'Ouest, Comités d'Action Juridique en Rhône-Alpes, ...) mais il n'y a pas de lien entre elles ni aucune animation collective.

Les signataires de cette motion demandent que l'activité juridique soit reconnue comme un élément nécessaire et prioritaire de l'action syndicale de la Confédération Paysanne.

Les signataires demandent concrètement à la nouvelle équipe nationale élue que :

- la Confédération paysanne soutienne les structures déjà existantes dans notre réseau et pilote une stratégie nationale de mise en place d'outils à destination des équipes départementales, afin qu'elles puissent apporter aux paysan-ne-s un soutien/accompagnement au quotidien dans leurs difficultés juridiques tout en servant un intérêt collectif pour défendre des droits nouveaux pour TOUS les paysan-ne-s ;
- la Confédération Paysanne nationale se dote d'une compétence de travail en

- AMONT sur les textes juridiques, projets de lois, ... permettant de les vulgariser auprès des paysan-ne-s et donc de cibler plus efficacement les endroits où notre action syndicale peut peser sur les décisions politiques ;
- la Confédération Paysanne crée une commission nationale juridique et mette en oeuvre les ressources nécessaires pour servir ces deux objectifs.



Confédération Paysanne